

Monsieur l'Orateur, je puis dire à l'honorable représentant que, peu importe comment les choses sont exprimées, je serais très heureux d'envoyer une autre lettre le citant textuellement. J'espère donc qu'il n'y a pas matière à question de privilège. On ne l'a pas fait de propos délibéré. La question n'a pas été posée à M. Arikpo dans l'intention de le tromper. Il a très bien compris de quoi il s'agissait.

Permettez-moi d'ajouter que la raison principale pour laquelle on s'est opposé au vol depuis São Tomé c'est que le gouvernement portugais autorise l'expédition d'armes à partir de ce port, alors que la Guinée équatoriale et les autorités espagnoles d'avant l'indépendance n'autorisaient que les expéditions de produits alimentaires à partir de Fernando Po.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège pour faire ressortir une autre chose très brièvement. Il s'agit ici non pas tout simplement d'une citation inexacte, mais faite de bonne foi, du député de Greenwood—je crois le ministre sur parole; il s'agit plutôt d'une question très importante d'intérêt public, touchant les députés et le peuple canadien. Il s'agit de savoir si oui ou non les avions auraient pu être utilisés d'une autre façon.

Lorsque le ministre prend la parole pour nous dire que même s'il avait posé la question sous une autre forme la réponse aurait été la même, il s'arrange pour obtenir la réponse qu'il veut. Ce n'est pas comme cela qu'on doit mener ce genre de négociations.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je me demande si les députés veulent insister sur ce point. Le député de Greenwood a justifié sa question de privilège. Il a lui-même expliqué la situation et d'après le Règlement les députés doivent accepter sa déclaration.

M. Brewin: Monsieur l'Orateur, je serais moi-même heureux d'oublier l'affaire mais, à mon avis, la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne fait que la compliquer. Il affirme tout de go aujourd'hui, que la déclaration que j'ai faite plusieurs fois à la Chambre et que j'ai reprise aujourd'hui n'est pas conforme aux faits. Il accepte la version de ces messieurs du Nigéria.

Puisqu'on doute de mes paroles et de celles de mes collègues, y compris le député d'Egmont, je propose avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre:

Que la question relative aux déclarations attribuées au député Andrew Brewin et mentionnées dans la correspondance déposée aujourd'hui par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures soit déferée au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

Bien entendu, monsieur l'Orateur, la motion que je propose est sujette à la décision de Votre Honneur concernant le bien-fondé ici, à première vue, d'un fait personnel.

M. l'Orateur: J'ai devant moi la motion proposée par le député de Greenwood. Je ne suis pas certain qu'il s'agisse d'une question de privilège. Cela ressemble plutôt à une motion de fond. Le député me permettrait peut-être d'examiner d'un peu plus près cette question et de demander conseil. Je serais plus tard en mesure de rendre une décision sur le point soulevé par le député sous forme de question de privilège.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, la Chambre voudrait peut-être que le leader du gouvernement à la Chambre mentionne, pour notre gouverne, la nature de nos travaux de la semaine prochaine.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, lundi prochain, nous comptons convoquer le comité des subsides pour lui soumettre les crédits concernant les subsides et les services. Si ce problème est réglé lundi, nous passerons aux crédits du ministère des Travaux publics.

Le débat budgétaire reprendra mardi et se poursuivra jusqu'à vendredi y compris. S'il n'est pas terminé ce jour-là, le dernier jour de ce débat sera fixé au mardi 12 novembre.

J'ai pensé qu'il serait peut-être utile d'indiquer aux députés les travaux dont la Chambre doit disposer d'ici la fin de 1968. Y compris la séance d'aujourd'hui et celle du vendredi 20 décembre, il nous reste 36 jours de séance d'ici Noël. Nous gagnerons deux jours supplémentaires si nous décidons de siéger pendant la première partie de la semaine de Noël. Sur ce nombre, il nous faudra 17 jours pour terminer l'étude des crédits. Un maximum de 6 jours est prévu pour le débat sur